

Modalités de contrôle des connaissances

Année universitaire 2016/2017

Composante	<i>UFR Sciences</i>
Niveau d'étude	<i>Master 1</i>
Mention	<i>Chimie et Sciences du Vivant</i>
Parcours	<i>Maser Professionnel Formulation et Evaluation Sensorielle des Industries de la parfumerie de la cosmétique et de l'aromatique alimentaire</i>

Validation en conseil de composante 21/04/2016

Validation en CFVU Validation CFVU du 05/07/2016

Dispositions particulières

Une moyenne inférieure à 10/20 à l'UE liée à l'apprentissage (MIPCA 4) ne permet pas la compensation entre les UE. Toute note d'examen inférieure à 06/20 dans le module scientifique (MIPCA 1) ne permet plus la compensation dans l'UE. Pour l'UE en CC exclusif (MIPCA 3), en cas d'absence, un CC de rattrapage est proposé et en cas de non validation du module en première session, un CC de seconde session est proposé. Toute note inférieure à 10 en CC de législation entraîne le passage d'une épreuve de rattrapage.

